



## ARRÊTÉ N°195/2023

### Circulation Interdite V62 Le Bois-Butte Le mardi 02 Janvier 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Guérin en date du 27 Décembre 2023 d'interdire la circulation sur la VC62 le bois butte pour des travaux d'égagement le long de la voie, le 2 janvier 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'égagement le long de la Voie Communale 62, la circulation sera interdite le 2 janvier 2024.

ARTICLE 2: Une déviation par le centre bourg de Quévert sera mise en place.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par Monsieur Guérin Bernard.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Monsieur Guérin Bernard.

Fait à QUÉVERT, le 28/12/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 27 janvier 2024